



Département de la Drôme

## Commune d'Etoile-sur-Rhône

# REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

## Bilan de la concertation

Bilan de concertation arrêté par délibération du conseil municipal le 24 novembre 2020

Signé par le Maire de la commune d'Etoile-sur-Rhône



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONCERTATION.....</b>	<b>5</b>
Réunion dédiée aux personnes publiques associées jeudi 22 octobre 2020 à 10h00	5
Rencontre entre les services de la commune d'Etoile-sur-Rhône et la DDT de la Drôme le 22 octobre 2020 .....	6
Réunion publique du jeudi 22 octobre 2020 .....	6
<b>OBSERVATIONS REÇUES PAR L'ADRESSE MAIL DEDIEE A LA CONCERTATION OU PAR COURRIER.....</b>	<b>6</b>
<b>OBSERVATIONS INSCRITES DANS LE REGISTRE MIS A DISPOSITION EN MAIRIE.....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXES – FORMALITES DE PUBLICITE REALISEES (A COMPLETER PAR LA VILLE) .....</b>	<b>8</b>

## INTRODUCTION

La concertation a permis d'informer les professionnels, les associations mais aussi les habitants et de recueillir leurs remarques sur le projet de RLP du territoire.

La commune a ainsi prévu dans sa délibération de prescription les modalités de concertation suivantes :

- Un registre mis à disposition durant le projet afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP. Ce registre sera complété par des documents au fur et à mesure de l'avancement du projet
- Une adresse email mise à disposition durant le projet afin de recueillir les remarques de la population sur le RLP. La mise en ligne de documents au fur et à mesure de l'avancement des études sur le site internet de la commune.
- Une ou plusieurs réunions publiques de concertation afin d'informer la population et les professionnels sur le projet

Ces modalités ont été intégralement réalisées afin d'assurer une information la plus large possible sur le projet. Ont notamment été mis en place :

- Un registre et un dossier papier en mairie d'Etoile-sur-Rhône ;
- Une adresse mail dédiée permettant d'émettre des remarques ou observations tout au long du projet : [revisionrlp@mairie-etoilesurhone.fr](mailto:revisionrlp@mairie-etoilesurhone.fr);
- La tenue d'une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées, le 22 octobre à 10h00 à la Mairie d'Etoile-sur-Rhône ;
- La tenue d'une réunion publique, le 22 octobre à 18h00 dans la salle polyvalente d'Etoile-sur-Rhône.

Ces modalités ont mis en place d'avril 2019 à novembre 2020.

La collectivité a ainsi prévu une réunion publique le jeudi 22 octobre 2020 dont l'objectif était de recueillir l'avis des personnes concernées et du grand public sur le projet de RLP.

Les personnes intéressées ont été informées des dates et des modalités de la concertation et notamment de la tenue d'une réunion publique via :

- Le site internet de la commune,
- Les panneaux électroniques d'information de la ville, notamment pour annoncer la tenue de la réunion publique, à compter du 8 octobre 2020
- La diffusion d'un article de presse dans la presse locale : « LE DAUPHINE LIBERE », du 8 octobre 2020 (p.17).
- La diffusion d'un article de presse dans la presse locale : « DROME HEBDO LE PEUPLE LIBRE », du 8 octobre 2020 (p.36).
- L'invitation par courrier des principaux syndicats d'afficheurs et d'enseignistes, des principales associations de protection du paysage et de l'environnement<sup>1</sup> à participer à la réunion publique du 22 octobre 2020 à 18h00 et des Personnes Publiques Associées à participer à la réunion PPA du 22 octobre à 10h00.

Ces modalités avaient pour objectif :

- 1°) de rappeler les dates de la concertation ;
- 2°) de prévenir de la tenue d'une réunion publique sur le projet de RLP ;
- 3°) de préciser que le projet était consultable en version papier dans les locaux de la mairie et qu'un registre papier permettait de réagir en mairie ;

---

<sup>1</sup> Il s'agit des syndicats représentatifs de la profession d'afficheurs et des associations bénéficiant d'un agrément ministériel pour les questions environnementales

4°) d'avertir que le projet était disponible en ligne sur le site Internet de la ville d'Etoile-sur-Rhône et que des observations pouvaient être transmises via l'adresse suivante : [revisionrlp@mairie-etoilesurhone.fr](mailto:revisionrlp@mairie-etoilesurhone.fr)

La commune remercie l'ensemble des contributeurs du projet. Cela a permis de co-construire le projet de RLP.

## COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONCERTATION

### Réunion dédiée aux personnes publiques associées jeudi 22 octobre 2020 à 10h00

Une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées (PPA) s'est tenue le jeudi 22 octobre 2020 à 10h00 en mairie de la commune d'Etoile-sur-Rhône. Son objectif était de recueillir les observations des PPA sur le projet.

Dans un premier temps, le projet de la commune est présenté aux personnes présentes (cf support ci-joint pour plus de détails).

La seconde partie de la réunion est consacrée aux échanges avec les participants, dont voici les remarques.

- Il est tout d'abord demandé si les interdictions absolues s'appliquant aux publicités (interdite hors-agglomération, sur les clôtures non aveugles, etc) s'appliquent aussi aux enseignes. Il est rappelé que non, les enseignes peuvent être installées hors agglomération si elles sont apposées sur l'unité foncière ou le bâtiment de l'activité à laquelle l'enseigne fait référence. La réglementation des enseignes diffère de la réglementation des publicités et des préenseignes. Le totem d'une ferme expérimentale apposé sur son unité foncière sera donc considéré comme une enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol, le totem devra donc respecter les règles propres à ce type de dispositif.
- Une remarque est effectuée par le représentant de la chambre d'agriculture concernant l'interdiction des publicités et des préenseignes scellées au sol sur l'ensemble de la commune et leur impact sur les activités agricoles. Il est rappelé que des préenseignes dites dérogatoires peuvent être autorisées hors agglomération pour des panneaux annonçant des ventes ou la fabrication de produit du terroir par des entreprises locales. Le RLP n'intervient pas sur ces dispositifs.
- Il est précisé que l'écriture de l'article 12 à propos des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol n'est pas claire concernant la mention « plus ou moins de 1 mètre carré ». L'article sera réécrit de manière plus claire.

La commune remercie l'ensemble des participants présents lors de la réunion pour leurs remarques. La réunion s'achève à 11h00. La commune rappelle que le projet est mis en ligne sur le site internet de la commune. Les remarques émises lors de la réunion et pendant la phase de concertation seront analysées par la commune pour éventuellement modifier le projet et dresser le bilan de la concertation.

#### Synthèse et justification des éléments pris en compte ou non dans le cadre de la concertation :

Au regard des remarques émises lors de cette réunion, la commune a décidé de prendre en compte les remarques concernant la réécriture de l'article 12 concernant les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol afin de le rendre plus compréhensible pour le grand public.

## Rencontre entre les services de la commune d'Etoile-sur-Rhône et la DDT de la Drôme le 22 octobre 2020

En raison de l'impossibilité des services de la DDT d'être présent lors de la réunion dédiée aux PPA, une rencontre entre les services et les élus de la commune et la représentante de la DDT de la Drôme s'est tenue le 20 octobre 2020 en mairie d'Etoile-sur-Rhône, de 14h00 à 15h30. Son objectif était de recueillir les observations de la DDT sur le pré-projet de RLP.

Voici les différentes remarques émises :

Dans le rapport de présentation :

- Modifier la date de caducité : 13 janvier 2021
- Pas d'orientations concernant les publicités apposées sur le mobilier urbain

Dans la partie règlementaire :

- Rappeler au début de la partie des enseignes que « les enseignes sont apposées sur le lieu de l'exploitation »
- Enseigne perpendiculaire : limiter en dimensions à 0.60 X 0.60 soit 0.36 m2
- Pour les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol apposée sur le domaine public:
  - o Autoriser uniquement si amovible
  - o Supprimer « enseigne scellée au sol », autoriser seulement les enseignes installées directement sur le sol comme les chevalets
  - o Ajouter : permis de stationnement délivré par la mairie
- Enseigne numérique : Préciser les services d'urgence
- Publicité : préciser que ces des dimensions hors-tout pour les publicités sur mur.

Les annexes :

- Cartographie : ajouter des cartes plus détaillées
- Remplacer l'annexe par celui qui a été rédigé pour le RLP de Valence

## Réunion publique du jeudi 22 octobre 2020

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 22 septembre 2020 à la salle polyvalente d'Etoile-sur-Rhône, de 18h00 à 20h00. Son objectif était de recueillir les observations des personnes concernées (afficheurs, associations de protection de l'environnement), des commerçants et des habitants.

Personne s'étant présenté au bout de 30 minutes, la réunion est donc considérée comme close à 18h30.

## OBSERVATIONS REÇUES PAR L'ADRESSE MAIL DEDIEE A LA CONCERTATION OU PAR COURRIER

- Aucune observation n'a été reçues

## OBSERVATIONS INSCRITES DANS LE REGISTRE MIS A DISPOSITION EN MAIRIE

Le registre mis à disposition en Mairie d'Etoile-sur-Rhône n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des habitants.

Il a pourtant été précisé que le registre était disponible sur le site internet et durant toute la concertation.



**Drôme Hebdo**  
**Peuple Libre**  
**AVIS IMPORTANT**  
Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2019 est dans le département de la Drôme de 1,91 € pour l'année 2020. Aucune remise, ni ristourne n'est autorisée (article 5).

**Annonces administratives**

**PRÉFET DE LA DRÔME  
PRÉFET DE VAUCLUSE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Demande d'autorisation de création de l'Installation Nucléaire de Base INB dénommée « FLEURPAC d'entreposage P36 », sur le site nucléaire du Tricastin, situés sur la commune de PIERRELATTE.

Par arrêté inter-préfectoral Drôme - Vaucluse, une enquête publique, d'une durée de 32 jours, est ouverte du lundi 2 novembre 2020 au jeudi 3 décembre 2020 inclus sur la demande susvisée présentée par la société ORANO CYCLE, représentée par le Directeur d'établissement.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un décret autorisant la création de l'INB.

Le présent avis d'enquête publique, l'étude d'impact, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de maîtrise des risques, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire à cet avis, ainsi que les avis recueillis au titre du V de l'article L.122-1 du code de l'environnement (évaluation environnementale) sont publiés sur le site internet des services de l'État en Drôme : [www.drôme.gouv.fr](http://www.drôme.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de maîtrise des risques, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de la société ORANO CYCLE à cet avis et les avis recueillis au titre du V de l'article L.122-1 du code de l'environnement (évaluation environnementale), en mairie de PIERRELATTE (26), siège de l'enquête, et en mairies de LA-GARDE-ADHEMAR, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, SAINT-RESTITUT (26), BOLLÈNE, LA-MOTTE-DU-RHÔNE et LAPALLUD (84) où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et parafés par un membre de la commission d'enquête. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de PIERRELATTE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drôme.gouv.fr/rubrique/adep](http://www.drôme.gouv.fr/rubrique/adep) Avis d'ouverture d'Enquête Publique - espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiqués au président de la commission d'enquête et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de PIERRELATTE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au président de la commission d'enquête,

domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Le rapport préliminaire de sûreté est par ailleurs consultable en préfecture de la Drôme au bureau des enquêtes publiques et à la direction départementale de la protection des populations de Vaucluse au service prévention des risques techniques.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- Par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de PIERRELATTE, Avenue Jean Perrin - CS 39139 - 26702 PIERRELATTE Cedex, à l'attention du président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- Par courriel : [pref-consultation-enquete-publique@drôme.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique@drôme.gouv.fr), avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête. Il est demandé à chaque personne de ne pas envoyer son observation sur les différents modes d'envoi susvisés ; une seule observation sera prise en compte. Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse [www.drôme.gouv.fr/rubrique/adep](http://www.drôme.gouv.fr/rubrique/adep) Avis d'ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

La commission d'enquête est composée de :

- Président : Monsieur Alain VALADE, cadre de l'industrie, retraité ;
- Titulaires : Monsieur Yves DEBOUVERIE, ingénieur des ponts, eaux et forêts, retraité ; Monsieur Thierry AWENENGO-DALBERTO, architecte ingénieur, expert énergétique.

La commission d'enquête ou l'un ou plusieurs des commissaires enquêteurs seront présents, en mairies, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

- Lundi 02 novembre 2020 de 08h00 à 11h00 à PIERRELATTE (26)
- Vendredi 06 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 à SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (26)
- Mardi 10 novembre 2020 de 09h00 à 12h00 à BOLLÈNE (84)
- Lundi 16 novembre 2020 de 09h00 à 12h00 à SAINT-RESTITUT (26)
- Jeudi 19 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 à LA-MOTTE-DU-RHÔNE (84)
- Mardi 24 novembre 2020 de 14h30 à 17h30 à LAPALLUD (84)
- Vendredi 27 novembre 2020 de 09h00 à 12h00 à LA-GARDE-ADHEMAR (26)
- Jeudi 03 décembre 2020 de 15h00 à 18h00 à PIERRELATTE.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en mairies de PIERRELATTE, LA-GARDE-ADHEMAR, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, SAINT-RESTITUT, BOLLÈNE, LA-MOTTE-DU-RHÔNE, LAPALLUD, en préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques - 3, Boulevard Verdun - 26030 VALENCE Cedex 9), à la direction départementale de la protection des populations de Vaucluse (service prévention des risques techniques - Cité administrative - Bât 1 - Entée A - Avenue du 7<sup>ème</sup> Génie - 84000 AVIGNON) et sur le site internet des services de l'État en Drôme ([www.drôme.gouv.fr](http://www.drôme.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de : Société ORANO CYCLE TRICASTIN - BP 16 - 26701 PIERRELATTE Cedex - M. Jean-Marie CHABRAN - DIRECTION SEP - Département Sûreté Environnement des projets - Chef de Département

Sûreté Environnement Projets et Réseaux - Tél. 04 75 50 40 75 - Courriel : [jean-marie.chabran@orano.gouv.fr](mailto:jean-marie.chabran@orano.gouv.fr)  
M. Thomas VINCENT - Direction Projets Investissements Sites - Département Projets - Chef de projet - Tél. 04 75 50 56 97 - Courriel : [thomas.vincent1@orano.gouv.fr](mailto:thomas.vincent1@orano.gouv.fr)  
Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.

**AVIS D'ENQUÊTE**

Installation classée pour la protection de l'environnement  
Projet d'extension d'un évage de volailles  
Par l'EARL du Forc sur la commune de MARSANNE 26740

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du : Lundi 2 novembre 2020 au jeudi 3 décembre 2020 inclus.

Ce projet, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubriques n° 3660A « élevage de volailles de plus de 40 000 animaux », est soumis à autorisation et doit faire l'objet des formalités d'enquête publique. La décision du Préfet de la Drôme susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Le commissaire-enquêteur est Monsieur Jean BIZET, responsable industriel, retraité.  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et leurs résumés non techniques, l'attestation d'absence d'avis de l'autorité environnementale et les avis recueillis en phase d'examen du dossier, est disponible en mairie de MARSANNE, où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et parafé par le commissaire-enquêteur.

L'entier dossier est consultable pendant l'enquête sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drôme.gouv.fr/rubrique/adep](http://www.drôme.gouv.fr/rubrique/adep) Avis d'ouverture d'Enquête Publique. Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiqués au commissaire-enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de MARSANNE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire-enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- Par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de MARSANNE - 1, Avenue Albin Davin - 26740 MARSANNE, à l'attention du commissaire-enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- Par courriel : [pref-consultation-enquete-publique@drôme.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique@drôme.gouv.fr), avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire-enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, les avis émis sur ce dos-

sier, puis le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drôme.gouv.fr/rubrique/adep](http://www.drôme.gouv.fr/rubrique/adep) Avis d'ouverture d'Enquête Publique, pendant un an. Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : MARSANNE, ROYNAC, CLEON-D'ANDRAN, SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION et BON-LEU-SUR-ROUBION. Les communes d'épandage sont : MARSANNE, ROYNAC et CLEON-D'ANDRAN. Toutes ces communes sont concernées au titre des appellations d'origine contrôlées.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à la mairie de MARSANNE :

- Le lundi 2 novembre 2020 de 9h à 12h
- Le jeudi 12 novembre 2020 de 9h à 12h
- Le mercredi 18 novembre 2020 de 14h à 17h
- Le mardi 24 novembre 2020 de 9h à 12h
- Le jeudi 3 décembre 2020 de 9h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de MARSANNE, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'État en Drôme, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. Patrick JACQUIER, Gérant - 435 A, Route des Boquets - 26740 MARSANNE - Tél. 06 87 25 07 13 - Mail : [magali.jacquier@88@orange.fr](mailto:magali.jacquier@88@orange.fr)



**Règlement local de publicité Réunion publique**

La commune d'ÉTOILE SUR RHONE porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie. La commune a lancé la révision/élaboration de son règlement local de publicité (RLP) le 13 juin 2019. L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, panneaux et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages. Un diagnostic des publicités, enseignes et enseignes présentes localement a été réalisé en 2019. La rédaction du RLP est actuellement en cours. Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à la réunion publique du 22/10/2020 se déroulant à la salle polyvalente d'ÉTOILE SUR RHONE et débutant à 18h00. Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Que vous soyez professionnel ou particulier, nous sommes tous concernés par cette thématique. En effet, comme le dit la loi « paysage » de 1995 : « Le paysage est le patrimoine commun de la nation ».

Le projet sera mis à disposition du public à partir du 06/10/2020 jusqu'au 22/10/2020 inclus sur le site internet de la collectivité et consultable en mairie aux horaires suivants :

- Lundi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mardi de 8h à 12h30
- Mercredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h à 12h30
- Vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h
- Samedi de 10h à 12h (permanence Etat civil et présence des enfants du Conseil Municipal des Enfants 1 fois par mois)

Afin de recueillir vos avis, sont mis à disposition une adresse mail : [reunionrlp@mairie-etolesurhone.fr](mailto:reunionrlp@mairie-etolesurhone.fr) ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

**Drôme Hebdo**  
**Peuple Libre**  
**CONTACT ANNONCES LEGALES**  
**Véronique GUILLOTTE**  
**Véronique FIAT**  
7, avenue de Verdun - BP 116  
26001 VALENCE Cedex  
Tél. : 04 75 86 20 09  
Fax : 04 75 86 20 02  
[annonces-legales@drôme-hebdo.fr](mailto:annonces-legales@drôme-hebdo.fr)

**Clôture de liquidation**

**SKILLS France**  
SAS en liquidation au capital de 10 000 €  
Siège social et de liquidation :  
155, Rue du Petit Tricastin - 26300 BARRIEUX  
RCS ROMANS 810 353 227  
Par décision du 09/09/2020, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Denis PARENT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de ROMANS, en annexe au RCS.  
2014337

**POSITIV'ENERGY**  
Société par actions simplifiée au capital de 200 €  
Siège : 62, Allée Oziris Mirhaud  
25000 VALENCE  
RCS ROMANS 830 161 022  
Par décision de l'Assemblée Générale du 30/05/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, démis au liquidateur Mme ANGELICCI Santa - 62, Allée Darius Mirhaud - 25000 VALENCE, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 30/05/2020, Radiation au RCS de ROMANS.  
2014028

**Drôme Hebdo**  
**Peuple Libre**  
7 avenue de Verdun - BP 116  
26001 Valence cedex - Tél. 04 75 86 20 09  
[www.drôme-hebdo.fr](http://www.drôme-hebdo.fr)  
[reunionrlp@drôme-hebdo.fr](mailto:reunionrlp@drôme-hebdo.fr)  
PEUPLE LIBRE est édité par la SAS RCLP (Recherches locales en sociologie régionale) - siège social  
89 bis, rue Latorie - 03033 Bourges cedex - France  
Tél. 03 25 28 81 52, fax 03 25 28 81 53  
ISSN 23 84 44 € - Dotation 2019

Associés : La Marche Libre, Segemedia  
Président et Directeur de publications : **Benoît LECLERC**  
Directeur général : **Nicolas BERNARD**  
Jean-Pierre DENHARDT,  
Comptable unique, liquidateur en chef  
Publicité hebdo : Tél. 04 75 86 20 09  
[publicite@drôme-hebdo.fr](mailto:publicite@drôme-hebdo.fr)  
Publicité nationale : Espace PHL, 22, rue de Valenciennes, 75019 Paris  
Tél. 01 45 23 44 10  
Abonnement tant papier 74 € - numérique 57 €  
Commission paritaire n° 1042 C 7907  
ISSN : 1630-6783  
Imprimeur : DIGITPRINT, Annonces sur Hebdo.  
Origine du papier : France / Norvège  
Certification Papier géré par le GFTSD (Bureau de Forêt Certifiée Gaires Durables)  
Prix : 0,622



# ANNONCES LÉGALES



**Publiez vos marchés publics**  
 • ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

**Publiez vos formalités**  
 • ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

## CONTACTS DRÔME-ARDÈCHE

04 75 79 78 56  
 04 75 72 77 53  
 LDLegales26@ledauphine.com  
 LDLegales07@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Membres fondateurs : Dans le cadre de la transparence de la vie démocratique, les périodes des annonces juridiques et légales sont régies par l'article du 21 décembre 2012 modifié de la loi n° 2010-1251, qui fixe les règles de publication des appels d'offres obligatoires, tel qu'il est complété par l'article 100.

## AVIS

### Avis administratifs



### COMMUNE D'ÉTOILE SUR RHONE

#### Règlement local de publicité Réunion publique

La commune ÉTOILE SUR RHONE porte actuellement une réflexion sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie. La commune a lancé la révision/élaboration de son règlement local de publicité (RLP) le 13 juin 2019. L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la réglementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, présentoirs et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.

Un diagnostic des publicités, enseignes et présentoirs présents localement a été réalisé en 2019. La rédaction du RLP est actuellement en cours. Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à la réunion publique du 22/10/2020 se déroulant à la salle polyvalente d'ÉTOILE SUR RHONE et débutant à 18h00. Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Que vous soyez professionnel ou particulier, nous sommes tous concernés par cette thématique. En effet, comme le dit la loi "paysage" de 1993 : "le paysage est le patrimoine commun de la nation".

La projection sera mise à disposition du public à partir du 06/10/2020 jusqu'au 22/10/2020 inclus sur le site internet de la collectivité et consultable en mairie aux horaires suivants :

- Lundi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mardi de 8h à 12h30
- Mercredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h à 12h30
- Vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h
- Samedi de 10h à 12h (perméance Etat civil et présence des enfants du Conseil Municipal des Enfants 1 fois par mois).

Afin de recueillir vos avis, sont mis à disposition une adresse mail : [revisionsplmairie-etolesurhone.fr](mailto:revisionsplmairie-etolesurhone.fr) ainsi qu'un registre accessible aux heures mentionnées ci-dessus.

d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30).

- à la Mairie de Mariac aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mardi et vendredi de 15h à 19h)
- à la Mairie de St Andréol de Fourchades aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mercredi de 13h à 17h, samedi de 9h à 12h)
- à la Mairie de St Barthélémy La Molle aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h et le mardi et vendredi de 14h à 17h)
- à la Mairie de St Christol aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, vendredi, de 13h à 17h)
- à la Mairie de St George Sous Le Cheylard aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi de 14h à 18h)
- à la Mairie de St Genest Lachamp aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi de 10h à 12h, et mercredi de 14h à 16h)
- à la Mairie de St Michel d'Aurance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, vendredi de 8h30 à 12h)

Le commissaire sera présent sur 4 communes pour effectuer des permanences :

- à la mairie du Cheylard, Place de l'Hôtel de ville 07160 Le Cheylard, aux dates suivantes :
  - mercredi 7 octobre 2020 de 9h à 11h
  - mercredi 4 novembre 2020 de 9h à 11h
- à la mairie de Mariac, 375 Rue de la Dome 07160 Mariac, à la date suivante :
  - mercredi 21 octobre 2020 de 10h à 12h
- à la mairie de St Christol, 40 Route de Milzibac 07160 St Christol, à la date suivante :
  - vendredi 16 octobre 2020 de 13h à 16h
- à la mairie de St George sous Le Cheylard, 2705 Route de Saint George - 07160 St George sous Le Cheylard, à la date suivante :
  - mardi 13 octobre 2020 de 14h à 16h

Les observations pourront être recueillies par le commissaire enquêteur, soit lors des permanences des mairies déléguées ci-dessus, soit sur les registres disponibles dans les mairies, soit par courriel à l'adresse e-mail :

commissaire-enqueteur@valdrome.fr, soit par voie postale à la Communauté de communes Val Eyrieux, à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur, 18950 - 21 avenue de Saurier - 07160 LE CHEYLARD.

A l'issue de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public.

2206067000



**PRÉFET DE LA DRÔME  
 PRÉFET DE  
 VAUCLUSE**

soit communicables selon les mêmes modalités.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de PIERRELATTE - avenue Jean Perrin, CS 30139, 26202 PIERRELATTE Cedex, à l'attention du président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête, ou
- par courriel : [pref-consultation-enquete-publicite@drôme.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publicite@drôme.gouv.fr) avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête.

Il est demandé à chaque personne de ne pas envoyer son observation sur les différents modes d'envoi susvisés ; une seule observation sera prise en compte.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse [www.drôme.gouv.fr](http://www.drôme.gouv.fr) rubrique ACP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace participation du public.

La commission d'enquête est composée de :

- Président : Monsieur Alan VALADE, cadre de l'industrie, retraité
- Titulaires : Monsieur Yves DEBOUVERIE, ingénieur des ponts, eau et forêts, retraité
- Monsieur Thierry AWENENGO-DALBERTO, architecte, ingénieur, expert énergétique.

La commission d'enquête ou l'un au moins des commissaires enquêteurs seront présents, en mairies, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

- Lundi 26 novembre 2020 de 8h à 11h à PIERRELATTE (26)
- Vendredi 06 novembre 2020 de 14h à 17h à SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (26)
- Mardi 10 novembre 2020 de 8h à 12h à BOLLÈNE (84)
- Jeudi 19 novembre 2020 de 14h à 17h à LAMOTTE-DU-RHÔNE (84)
- Mardi 24 novembre 2020 de 14h30 à 17h30 à LAPALUD (84)
- Vendredi 27 novembre 2020 de 8h à 12h à LA-CARDE-AUHEMAR (26)
- Jeudi 03 décembre 2020 de 15h à 18h à PIERRELATTE.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en mairies de PIERRELATTE, LA-CARDE-AUHEMAR, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, SAINT-RESTITUT, BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE, LAPALUD, en préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques, 3 boulevard Vauban, 26000 VALENCE Cedex 03), à la direction départementale de la protection des populations de Vaucluse (service prévention des risques techniques - cité administrative - bât. 1 - entrée A - Avenue du 7ème Génie - 84000 AVIGNON) et sur le site internet des services de l'Etat en Drôme ([www.drôme.gouv.fr](http://www.drôme.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de : Société ORANO CYCLE TRICASTIN - BP 16 - 26701 PIERRELATTE Cedex

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de MARSANNE 1, avenue Albert Davin 26740 MARSANNE, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête, ou
- par courriel : [pref-consultation-enquete-publicite@drôme.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publicite@drôme.gouv.fr), avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Les avis d'enquête, les avis émis sur ce dossier, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sur sa décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : [www.drôme.gouv.fr](http://www.drôme.gouv.fr) rubrique Avis d'Ouverture d'Enquête Publique, pendant un an.

Les communes concernées par le rayon d'attribution de 3 km sont : MARSANNE, ROYNAÇ, CLEON-D'ANDRAN, SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBON et BONLEU-SUR-ROUBON. Les communes d'épandage sont : MARSANNE, ROYNAÇ et CLEON-D'ANDRAN.

Toutes ces communes sont concernées au titre des appellations d'origine contrôlées.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de MARSANNE :

- le lundi 2 novembre 2020 de 9h à 12h
- le jeudi 12 novembre 2020 de 8h à 12h
- le mercredi 18 novembre 2020 de 14h à 17h
- le mardi 24 novembre 2020 de 9h à 12h
- le jeudi 3 décembre 2020 de 8h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de MARSANNE, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat en Drôme, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. Patrick JACQUET, Gérant, 435A route des Bouquets 26740 MARSANNE - Tél : 06-87-25-07-19 - Mail : [majal.jacquet@orange.fr](mailto:majal.jacquet@orange.fr)

220867400



**Plan local d'urbanisme**

**COMMUNAUTÉ DE  
 COMMUNES DES GORGES DE  
 DRÔME**

## PANNEAU LUMINEUX DE LA COMMUNE

# RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

## JEUDI 22 OCTOBRE 18H ESP. POLYVALENT

### Révision du règlement local de publicité

## CALENDRIER PARUTION PANNEAU LUMINEUX

Listes de lecture

- ANNULATION AMI ARDECHOIS
- ATELIER 10 ET 24 11 et 8 10
- CENTRE COVID
- CLEVOIS SEPT A DEC
- CORO 2
- coronavirus
- COUVRE FEU
- COVID19
- DON SANG 511
- EMPLOI
- FAMILLE RURALE
- GENERIQUE
- GENERIQUE 2
- GRANDE RUE
- MASQUE EXTERIEUR 2
- MJC 212810
- NOIR
- POINT RENCONTRE 311
- RENTREE SCOLAIRE
- REUNION PUBLIQUE 2210

Octobre 2020

Aujourd'hui mois semaine jour

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
27 CLEVOIS SEPT A DEC FAMILLE RURALE	28 EMPLOI	29 FAMILLE RURALE	30	1	2	3
4 FAMILLE RURALE	5 EMPLOI	6 CLEVOIS SEPT A DEC	7 ANNULATION AMI ARDECHOIS	8 ATELIER 10 ET 24 11 et 8 10 REUNION PUBLIQUE 2210	9 ANNULATION AMI ARDECHOIS	10 FAMILLE RURALE REUNION PUBLIQUE 2210
11 ATELIER 10 ET 24 11 et 8 10 REUNION PUBLIQUE 2210	12 EMPLOI FAMILLE RURALE	13 GRANDE RUE REUNION PUBLIQUE 2210	14 ATELIER 10 ET 24 11 et 8 10 CLEVOIS SEPT A DEC	15 GRANDE RUE REUNION PUBLIQUE 2210	16 CLEVOIS SEPT A DEC FAMILLE RURALE	17 ATELIER 10 ET 24 11 et 8 10 GRANDE RUE
18 GENERIQUE 2 GRANDE RUE REUNION PUBLIQUE 2210	19 ATELIER 10 ET 24 11 et 8 10 CLEVOIS SEPT A DEC	20 GRANDE RUE MJC 212810 REUNION PUBLIQUE 2210	21 MJC 212810 REUNION PUBLIQUE 2210	22 ATELIER 10 ET 24 11 et 8 10 CLEVOIS SEPT A DEC	23 GRANDE RUE MJC 212810	24 ATELIER 10 ET 24 11 et 8 10 MJC 212810
25 GENERIQUE 2 MJC 212810	26 ATELIER 10 ET 24 11 et 8 10 CENTRE COVID MJC 212810	27 COUVRE FEU POINT RENCONTRE 311	28 CENTRE COVID DON SANG 511	29 COUVRE FEU FAMILLE RURALE	30 CENTRE COVID DON SANG 511 POINT RENCONTRE 311	31 COUVRE FEU

## SITE INTERNET - PARUTION DEPUIS LE 08/10/2020 – DOCUMENTS TOUJOURS EN LIGNE

The screenshot shows the website interface for 'ETOILE SUR RHONE'. At the top, there is a navigation menu with buttons for 'Votre Mairie', 'Centre de vote', 'S'inscrire', 'Sortir / bouger', and 'Etoile pratique'. Below this, the main content area features a 'RÈGLEMENTATION' section with a prominent 'ARRETES MUNICIPAUX' banner. To the right, a 'VOTRE MAIRIE' sidebar lists various municipal services. The bottom section includes an 'ACCUEIL ORGANISME - SERVICE TECHNIQUE' form and a 'RÉVISION DE NOTRE RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ' section with social media icons.